

En amont de ces journées :  
 \*\*\* Évitez tout transport de gravillons, de branchages ou d'éléments pouvant salir la chaussée ou la rendre dangereuse.

Pour ces journées :  
 \*\*\* Pensez à prévenir vos proches, visiteurs, locataires, touristes, fournisseurs, livreurs... des difficultés d'accès au Bourg d'Oisans

Lors de ces journées :  
 \*\*\* Ne laissez pas divaguer vos animaux domestiques.

## Quelques recommandations pour que tout se passe bien

- Levez vous très tôt !
- Évitez la D1091 (saturation rapide et inévitable).
- Ne laissez personne dans votre voiture, ni aucun objet de valeur.
- Pensez à vous protéger du soleil et à boire de l'eau en abondance. L'Oisans est un territoire de montagne, le temps peut changer rapidement. Prévoyez des vêtements chauds, contre la pluie et des vivres pour le soir.
- Ne pas traverser la route du Tour, toute la journée. Même en dehors de la course, de nombreux véhicules officiels peuvent vous surprendre à tout moment !
- Ne faites pas chuter les coureurs ! N'allez pas au devant d'eux, attention à la perception au travers de l'appareil photo, la perspective et les distances sont trompeuses.
- Facilitez le travail des forces de l'ordre, ils prennent soin de votre sécurité.
- Faites le tri sélectif. Utilisez les conteneurs à votre disposition. Ne jetez pas de mégots, attention au feu !
- Ne montez pas dans les pentes surplombant la route, vous risquez de provoquer des chutes de pierres sur les autres spectateurs ou sur l'itinéraire de la course.

Le musée, la médiathèque et la piscine seront ouverts sur les horaires habituels.

L'accueil mairie/CCO sera fermé au public le vendredi 24 juillet.

Marché hebdo maintenu le samedi 18 juillet.

Pas de marché hebdo le samedi 25 juillet, marché reporté au dimanche 26 juillet.

Pour venir au Bourg d'Oisans, privilégiez l'accès vélo via la voie verte.

En raison de l'énorme fréquentation prévue sur ces journées, prévoyez de faire vos courses en amont Nuisances sonores sur toute la période



Le Bourg d'Oisans accueille le Tour de France 2026 passage le vendredi 24 juillet VILLE DÉPART le samedi 25 juillet



## Édition Spéciale juin 2026

**Étape du Tour**  
**Dimanche 19 juillet 2026**  
**Tour de France**  
**Passage vendredi 24 juillet 2026**  
**Ville départ samedi 25 juillet 2026**  
**infos pratiques**

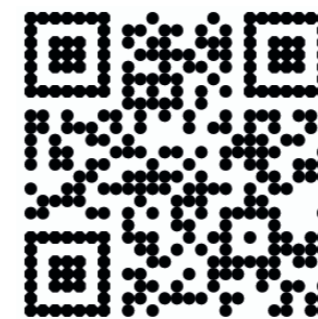
Le Bourg d'Oisans accueille cet été :

- 1 - le départ de l'Étape du Tour le DIMANCHE 19 JUILLET 2026, avec ses 16.000 concurrents amateurs,
- 2 - puis le passage du Tour de France le VENDREDI 24 JUILLET 2026, par le centre bourg
- 3 - le départ du Tour de France vers l'Alpe d'Huez le SAMEDI 25 JUILLET 2026.

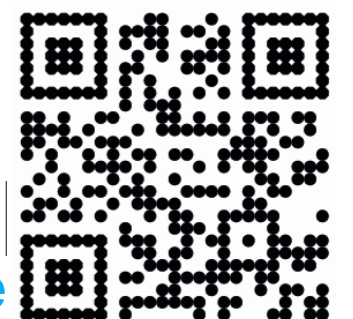
De magnifiques évènements qui feront rayonner le Bourg à travers le monde et permettront, nous le souhaitons, une magnifique saison pour les socioprofessionnels de la commune.

Toutefois ces évènements d'ampleur, nécessiteront aussi de chacun des organisations bien spécifiques. Une anticipation et une adaptation très importantes sont nécessaires, nous en sommes conscients. Stationnement, circulation, accès, approvisionnement... la période sera particulièrement exigeante pour les habitants de la commune et de l'Oisans.

Vous trouverez dans ce document, toutes les informations concernant le stationnement et la circulation sur la voirie communale. Pour les accès via les routes départementales et accès à l'Oisans, rendez-vous sur le site oisans.com ou utilisez les QR codes suivants :



Étape du Tour



Tour de France



Vous retrouverez également toutes les informations et liens utiles :

- sur la page d'accueil du site internet de la mairie : <https://www.mairie-bourgdoisans.fr/>
- sur la page facebook : <https://www.facebook.com/mairielebourgdoisans>



**ATTENTION** - Les horaires de fermeture de routes sont donnés à titre indicatif. Les services de la Préfecture et de gendarmerie peuvent à tout moment décider d'anticiper ou de prolonger une fermeture de route en fonction des évènements, des conditions d'accès et de sécurité, des aléas climatiques dangereux, des embouteillages...

La saturation du réseau routier est inévitable et peut être rapide. **ANTICIPEZ** donc au maximum vos trajets aller et retour, et n'hésitez pas à reporter vos déplacements non obligatoires.



Mairie 1, Rue Humbert - 38520 LE BOURG D'OISANS  
 Tél : 04.76.11.12.50 - Fax : 04.76.80.26.74  
 Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30  
 accueil@mairie-bourgdoisans.fr / Site internet de la mairie : [www.mairie-bourgdoisans.fr](http://www.mairie-bourgdoisans.fr)

Directeur de publication : Bruno AYZOZ  
 Rédaction : équipe municipale / coordination : Willy DUPONT  
 maquette : Service communication / Impression : Médiatik Communication  
 Ne pas jeter sur la voie publique

## Stationnement sur les parkings

Nom du Parking	Interdit à tout véhicule	Interdit aux véhicules de sommeil ou plus de 24h	Interdit à tout véhicule motorisé (réservé cycle)
Aire de Chainage Nord	Du jeudi 09 juillet, 8h00 au samedi 25 juillet, 23h30		
Parking Grand Renaud	Du vendredi 17 juillet, 19h00 au samedi 25 juillet, 23h30		
Parking Passerelle Stade	Du vendredi 17 juillet, 19h00 au samedi 25 juillet, 23h30		
Aire de Chainage Sud	Du jeudi 09 juillet, 8h00 au samedi 25 juillet, 23h30		
Parking Gare Routière	Du samedi 18 juillet, 14h00 au dimanche 19 juillet, 23h30 ET Du jeudi 23 juillet, 8h00 au samedi 25 juillet, 23h30	Du dimanche 19 juillet, 23h30 au jeudi 23 juillet, 8h00	
Parking Gymnase	Du jeudi 09 juillet, 8h00 au samedi 25 juillet, 23h30		
Parking Lignarre	Du jeudi 23 juillet, 8h00 au samedi 25 juillet, 23h30	Du dimanche 12 juillet, 8h00 au jeudi 23 juillet, 8h00	
Parking Prégentil	Du jeudi 23 juillet, 8h00 au samedi 25 juillet, 23h30	Du dimanche 12 juillet, 8h00 au jeudi 23 juillet, 8h00	
Parking Maison de l'Oisans et du Parc National des Ecrins		Du dimanche 12 juillet, 8h00 au jeudi 23 juillet, 17h00	Du jeudi 23 juillet, 17h00 au samedi 25 juillet, 23h30
Quai Berlioux		Du dimanche 12 juillet, 8h00 au jeudi 23 juillet, 8h00	
Parking République	Du Samedi 18 juillet, 14h00 au dimanche 19 juillet, 23h30 et du jeudi 23 juillet, 8h00 au samedi 25 juillet, 23h30	Du dimanche 19 juillet, 23h30 au jeudi 23 juillet, 8h00	
Parking du 19 Mars 1962	Du samedi 18 juillet, 14h00 au dimanche 19 juillet, 23h30	Du dimanche 19 juillet, 23h30 au samedi 25 juillet, 23h30	
Parking Vénéon	Du samedi 18 juillet, 14h00 au dimanche 19 juillet 23h30		
Parking Piscine + Boulodrome + Rue des Guides	Du jeudi 23 juillet, 8h00 au samedi 25 juillet 23h30		
Parking Eau d'Olle + Rue Capitaine Meunier	Du jeudi 23 juillet, 8h00 au samedi 25 juillet, 23h30		
Placette Capitaine Meunier	Du jeudi 23 juillet, 8h00 au samedi 25 juillet, 23h30		Du samedi 18 juillet, 14h00 au dimanche 19 juillet, 23h30
Zone BO Lodge	Du jeudi 09 juillet, 8h00 au samedi 25 juillet, 23h30		
Parking Pont Romanche Sud	Du vendredi 17 juillet, 19h00 au 25 juillet 23h30		
Contrebas Rond-point Sud	Du 1 <sup>er</sup> juin 2026 au samedi 25 juillet 23h30		

## Stationnement sur la voirie

**Stationnement interdit du samedi 18 juillet à 14h, au dimanche 19 juillet 2026 à 18h00** sur :  
avenue de la gare, avenue Dr Faure, rue de Belledonne, rue des Colporteurs, rue du Petit Plan, rue Gal Bataille, rue E. Grazziotti, rue de la Fare, route du stade, rue Gal De Gaulle, rue de la République, Avenue A. Briand, avenue JB. Gauthier, rue du Paradis, rue Cap. Meunier, rue Dr Daday, Rue Humbert, rue des Guides, rue de Viennois, rue des Cristalliers, rue des Croisettes, montée de la Condamine, rue du 19 mars 1962, rue du Maquis de l'Oisans, Quai Girard.

**Stationnement interdit du mercredi 22 juillet à 7h au samedi 25 juillet 2026 à 23h30** sur :  
avenue de la gare, avenue Dr Faure, rue de Belledonne, rue des Colporteurs, rue du Petit Plan, rue Gal Bataille, rue E. Grazziotti, rue de la Fare, route du stade, rue Gal De Gaulle, rue de la République, Avenue A. Briand, avenue JB. Gauthier, rue du Paradis, rue Cap. Meunier, rue Dr Daday, Rue Humbert, rue des Guides, rue de Viennois, rue des Cristalliers, rue des Croisettes, montée de la Condamine.

## Circulation des véhicules motorisés dans le Bourg

NOM DE VOIE	Circulation interdite du : Samedi 18 juillet, 14h00 Au Samedi 18 juillet, 23h59	Circulation interdite du : Dimanche 19 juillet, 01h00 Au Dimanche 19 juillet, 18h00	Circulation interdite du : Vendredi 24 juillet, 10h00 Au Vendredi 24 juillet, 23h59	Circulation interdite du : Samedi 25 juillet, 01h01 Au Samedi 25 juillet, 23h30
Avenue de la Gare	Circulation autorisée	X	X	X
Avenue Dr Louis Faure	X	X	X	X
Rue de Belledonne	Circulation autorisée	X	X	X
Rue des Colporteurs	Circulation autorisée	X	Circulation autorisée	X
Rue du Petit Plan	Circulation autorisée	X	Circulation autorisée	X
Rue Gal Bataille	Circulation autorisée	X	Circulation autorisée	X
Rue Ernest Graziotti	Circulation autorisée	X	Circulation autorisée	X
Rue de la Fare	Circulation autorisée	X	Circulation autorisée	X
Route du Stade	Circulation autorisée	X	Circulation autorisée jusqu'à la zone accréditée	X
Rue Gal de Gaulle	X	X	X	X
Rue de la République	X	X	X	X
Avenue Aristide Briand	Circulation autorisée	X (du croisement Rue 19 mars 1962 au croisement Rue de Belledonne)	X <b>Réouvertures ponctuelles :</b> vendredi 24/07 à 17h00 au samedi 25/07 à 00h01 puis à partir du samedi 25/07 à 17h00 Du rond-point sud à la rue des colporteurs	
Avenue JB Gauthier	Circulation autorisée	X	Circulation autorisée	X
Rue du Paradis	Circulation autorisée	X	Circulation autorisée	X
Rue Cap. Meunier	Circulation autorisée	X	X	X
Rue Dr Daday	Circulation autorisée	X	Circulation autorisée	X
Rue Humbert	Circulation autorisée	X	Circulation autorisée	X
Rue des Guides	Circulation autorisée	X	X	X
Rue de Viennois	X	X	X	X
Chemin du Racle	Circulation autorisée	X	X	X
Rue des Cristalliers	Circulation autorisée	X	Circulation autorisée	X
Rue des Croisettes	X	X	X	X
Rue du 19 Mars 1962	X	X	Circulation autorisée	X
Rue du Maquis de l'Oisans	X	X	X	X
Quai Girard et Berlioux	X	X	X	X
Rue de la Guillemat	X	X	X	X
Rue Gambetta	X	X	X	X
Chemin du Prégentil	X	X	X	X
Traversée du parking Vénéon	X	X	Circulation autorisée	X

## Véhicules en infraction

Tous les véhicules ne respectant pas les arrêtés de stationnement seront immédiatement enlevés par la fourrière conventionnée (verbalisation).

